

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 7 (1862)  
**Heft:** 24

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Adjudant,	<i>de Meuron</i> , Paul, lieutenant à l'état-major du génie, de et à Neuchâtel.
Command. de l'artillerie,	<i>Spengler</i> , Samuel, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie, d'Orbe, à Cossonay.
Adjudant,	<i>Davall</i> , Alfred, capitaine à l'état-major d'artillerie, d'Orbe, à Vevey.
Commandant du parc,	<i>de Perrot</i> , Louis, capitaine à l'état-major d'artillerie, de et à Neuchâtel.
Commissaire de division,	<i>Abys</i> , Charles, major à l'état-major du commissariat, de Coire, à Berne.
Adjoints,	<i>Berard</i> , Charles, lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Vevey. <i>Pattani</i> , Noël, sous-lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Giornico.
Médecin de division,	<i>Ammann</i> , Auguste-Adrien, major à l'état-major sanitaire, d'Ermatingen, à Kreuzlingen.
Vétérinaire de division,	<i>Hilfiker</i> , Théophile, lieutenant à l'état-major sanitaire, de Safenwyl, à Aarau.

*Génie.*

Compagnie de sapeurs n° 2 (Zurich).

*Artillerie.*

Batterie de 12 liv. n° 7 (Bâle-Ville).

» 4 » » 16 (Appenzell, R.-E.)

» 6 » » 21 (Tessin).

Compagnie du parc » 37 (Lucerne).

*Guides.*

Demi-compagnie n° 8 (Tessin).

» » 14 » réserve.

(A suivre.)

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a adopté le projet de loi qui doit fixer sur des bases nouvelles les indemnités pour le logement des troupes. Ce projet fixe l'indemnité à 1 fr. au lieu de 60 cent., et à 1 fr. 80 cent. par cheval au lieu de 1 fr. 50 cent.

---

La commission permanente d'artillerie, instituée par arrêté du 22 septembre, est composée de MM. le colonel Herzog, inspecteur de l'artillerie ; colonel Hammer, instructeur-chef ; colonel Wurstemberger, administrateur du matériel ; colonel Burnand et colonel Schädler. — M. le lieutenant-colonel Bleuler est nommé chef du bureau de l'inspecteur de l'artillerie.

**Fribourg.** — M. Charles *Python*, d'Estavayer-le-Lac, récemment patenté médecin, a été breveté par le Conseil d'Etat aide-chirurgien de bataillon, avec grade de sous-lieutenant.

**Neuchâtel.** — Pendant l'année 1863, les milices de ce canton seront appelées à faire les services fédéraux suivants :

- A. ARTILLERIE : Recrues, à Bière, du 12 juillet au 22 août.  
Train de parc (élite), à Bière, du 29 juin au 10 juillet.  
» » (réserve), à Bière, du 22 au 27 juin.
- B. GUIDES : Compagnie n° 6, à Collombier, du 7 au 10 septembre.  
» » 15 (réserve), à Collombier, le 10 septembre.  
Recrues, à Collombier, du 27 juillet au 5 septembre.
- C. CARABINIERS : Recrues, à Payerne, du 31 mai au 4 juillet.  
Compagnie n° 17, à Payerne, cours de répétition, du 25 juin au 4 juillet.
- D. INFANTERIE : Un bataillon réduit à 379 hommes, à l'école militaire centrale de Thoune, du 26 juin au 4 juillet.

Le règlement pour le corps de musique militaire de la Chaux-de-Fonds a été sanctionné le 5 décembre courant.

**Valais.** — Ont été promus au grade de :

Commandant,	MM. <i>de Torrenté</i> , Charles-Louis, de Sion (landwehr).
Major,	» <i>de Courten</i> , Frédéric, de Sierre id.
Capitaine,	» <i>Brunner</i> , Adolphe, de Loèche-les-Bains, médecin de bataillon.
»	» <i>Kaämpfen</i> , François, de Geschinen, aumônier.
»	» <i>Monnier</i> , Basile, de Grimentz.
Lieutenant,	» <i>Guntren</i> , Joseph-Antoine, de Munster.
1 <sup>er</sup> sous-lieutenant,	» <i>Clausen</i> , Félix, de Brigue.
»	» <i>Graven</i> , Jean-Baptiste, de Viège.
2 <sup>e</sup> »	» <i>Luy</i> , Etienne-Daniel, de Sembrancher (landwehr).
»	» <i>Gard</i> , Maurice, de St-Maurice. id.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie **PACHE**, à Lausanne, et à M. **TANERA**, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.